

Matériel et technique des pêches maritimes



**Conférence par M. J. Polidor,
Chef Adjoint du Service des Pêches Maritimes au Sous
Secrétaire d'Etat de la Marine Marchande de France**

Le règlement espagnol du 2 décembre 1909 intervenu en exécution de la loi du 14 juin 1909, a divisé la pêche nationale en trois parties: grande pêche, pêche au large, et pêche côtière.

Ces divisions, qu'on retrouve dans plusieurs autres législations, marquent la différence qui existe entre les trois genres de pêche, non seulement au point de vue de leur champ d'action respectif, mais aussi au point de vue des méthodes de travail et du matériel utilisés.

A la petite pêche qui s'exerce le long des côtes, à quelques milles du rivage, dans des eaux relativement peu profondes, il suffit d'un matériel modeste: petits canots, embarcations à voiles, petites unités à moteur, dont les types, les formes et les noms varient suivant les pays, suivant les régions, suivant les localités même. Ces engins, assez primitifs, sont encore ceux qui depuis des siècles ont été employés par les générations successives: lignes à main, filets trainants manœuvres soit du bord, soit du rivage, filets fixes, nasses, casiers et autres pièges à poissons ou à crustacés.

La pêche au large, exige déjà, au contraire, des bâtiments plus grands, plus robustes; des engins plus puissants, perfec-

tionnés, des installations de bord appropriées à la conservation du poisson pendant la durée plus ou moins longue des sorties de pêche.

Pour la grande pêche, encore plus, il faut de forts bâtiments, au rayon d'action étendu, dont les aménagements et aussi les approvisionnements répondent aux nécessités d'un séjour hors du port, de plusieurs semaines, souvent même de plusieurs mois. Ces navires de haute mer doivent être pourvus d'installations leur permettant de loger et de conserver en bon état la quantité, souvent très importante, de poissons pêchés au cours de leur campagne.

Pêche côtière

Sur chacune des méthodes et sur le matériel employés par les pêcheurs côtiers, nous ne croyons pas devoir nous étendre: ces méthodes et ce matériel sont connus de tous; les lignes à main et palangres pour la pêche des poissons, dans les estuaires, dans les ports ou sur les plages, les crocs, foenes, pour la recherche des anguilles, des homards et des crabes sous les roches, les have-neaux, salabres pour la pêche des crevettes sur les plages ou dans les herbiers, constituent l'outillage ordinaire du pêcheur à pied.

Cependant, ce pêcheur sur certaines parties du littoral a parfois recours à des engins plus puissants, au moins en apparence: grosses nasses mouillées entre des roches; grands filets à nappe simple, double ou triple, tendus sur des files de pieux, pêcheries formées de clayonnages ou même de murs en pierres, constituant des pêcheries calées à poste fixe sur le rivage et servant surtout, à la capture des bandes de poissons anadromes ou migrateurs pénétrant en bandes serrées dans les eaux littorales (mulets, célangs, harengs).

Quant à la flottille qui, dans tous les pays se livre exclusivement à la pêche côtière, si le nombre de ses unités est grand (en France il n'est pas inférieur à 20.000) le tomage des embarcations et bateaux qui la composent est fréquemment voisin de 1 t. et n'excède guère 8 à 10 tonneaux.

Ces bateaux pratiquent différents genres de pêche au cours

de la même année, mais aux époques des passages de poissons migrateurs, (harengs, sardines, sprats, maquereaux), certains se spécialisent momentanément pour la pêche de ces espèces et substituent alors aux engins ordinaires: lignes à main, palanques, petits chaluts, sennes, etc., a des engins appropriés à chacune de ces pêches.

C'est ainsi qu'à l'époque des passages de harengs à proximité des côtes francises de la Manche Orientale (partie située entre l'embouchure de la Seine et la frontière belge) on voit bon nombre de petits lougres dunkerquois, ou gravelinois ou étaplois, de caïques fécamptoises ou havraises se munir de filets dérivants analogues—quoi qu'étant de plus petites dimensions—, aux filets employés pour la pêche de ce poisson, au large, en Mer du Nord; Les Dunkerquois après la saison de ponte des harengs (décembre à février) substituent même à ces tessures dérivantes, un filet trainant d'un type spécial ditchalut à l'étalage (longueur de la poche 20 à 25 mètres; ouverture 5 m. à 5 m. 50). Ce chalut leur sert également pour la capture des «sprats» qui, vers le mois de mars, se montrent souvent en abondance dans leurs eaux.

En baie de Seine, ou en raison de la force et des variations de direction des courants, la pêche de ce clupe ne peut se faire avec le chalut à l'étalage, on fait usage d'un engin spécial, calé à poste fixe, le «diable», constitué par une poche de petit chalut montée sur un cadre rectangulaire et retenu au fond du coté de son ouverture par un tableau fixé à une petite ancre. Cet engin dont la position est repérée par des flotteurs, est relevé à chaque marée.

Ailleurs, la pêche du sprat est faite également au moyen d'engins spéciaux: sennes ou filets tournants, connus, notamment, à Douarnenez, sous le nom de «halopin» dont les dimensions ont été minutieusement réglementées afin d'éviter qu'ils n'atteignent les fonds et ne deviennent ainsi néfastes pour la conservation des poissons immatures.

Pour la pêche cotière du maquereau, on emploie suivant les régions soit des filets dérivants analogues aux filets à hareng (ports de la Manche Orientale) soit des filets plus fins rappelant les filets maillants qui servent à la pêche de la sardine (de mars à juin dans la région bretonne) soit des lignes.

En Méditerranée, sauf dans la région de Narbonne où les lignes sont également en usage, la pêche du maquereau se fait également au moyen de filets flottants désignés, suivant les localités, sous les noms de battude, batudon ou veradières, ayant environ 40 à 50 mètres de long et dont la hauteur varie de 2 à 4 mètres.

Quant à la pêche à la sardine, sauf sur deux points de la côte Atlantique, ou l'emploi de filets tournants (sennes, bolinches est autorisé depuis peu, elle est faite exclusivement au filet droit à nappe verticale, à maillages divers (proportionnés à la grosseur du poisson et nécessitant l'emploi comme appât, de rogues, de farine d'arachide ou de succédanés de ces produits, susceptibles de faire monter le poisson et de troubler l'eau de façon à rendre le barrage formé par le filet aussi invisible que possible.

Les bateaux employés à cette pêche, dundees bretons non pontés de 2 à 6 tonneaux, chaloupes, sablaises, pinasses à moteur arcachonnaises, ne pêchant pas eux-mêmes; ils détachent de leur bord de petites embarcations (canots) au nombre de une ou deux pour les bateaux à voiles et de 6 ou 8 (doris) pour les pinasses à moteur, qui sont armées chacune du jeu de filets nécessaire.

La pêche commence généralement au petit jour. Arrivés sur les lieux de pêche, les voiliers prennent la cape et les embarcations annexes mises à la mer, filent doucement le filet dont elles sont munies, et qui, cette opération terminée, reste fixé à leur arrière au moyen d'une petite aussière. L'appât est jeté de part et d'autre du filet et le poisson attiré vient se buter contre le barrage dans les mailles duquel il pénètre et reste fixé par les ouies.

Dans les parages de St-Jean-de-Luz, l'emploi du filet bolinche autorisé depuis deux ans à titre d'essai, vient d'être rendu définitif. Le mode d'emploi du bolinche et les manoeuvres qu'il comporte sont trop connus des pêcheurs espagnols et basques en particulier, pour qu'il soit utile de les décrire ici.

En Méditerranée, c'est également avec des filets maillants ou tournants que se capturent les sardines, sans emploi d'aucun appât. Le lampare ou ret volant y est également employé depuis peu.

Un autre genre de pêche côtière spéciale dont le rendement

est particulièrement intéressant est celle des crustacés (langoustes, homards et crabes). Elle se pratique pour ainsi dire toute l'année. Ces crustacés sont souvent ramenés par les chalutiers, mais les engins normalement employés pour leur pêche, sont les casiers; casiers formés de brins d'osier de lattes de bois ou de cercles de bois garnis de filets. Parfois aussi, comme sur les côtes françaises de la Méditerranée, ils sont fait de tresses de sparterie (jambin, jambinette). Leurs formes et leurs dimensions varient suivant les localités, mais leur construction est basée toujours sur la même principe: Pénétration des animaux à capturer par une ouverture cylindra-conique dont l'extrémité située à l'intérieur de l'engin, est disposée de façon telle et est suffisamment resserrée pour s'opposer à la sortie des animaux capturés.

Nous ne nous attarderons pas à décrire les divers engins employés pour la capture dans les eaux littorales des espèces sédentaires désignés communément sous le nom de «poisson frais»: chaluts à perche chalut boeuf (bou) sennes, filets trémaillés, cordes et lignes diverses qui sont usités dans tous les pays. Cependant nous croyons devoir signaler à l'attention de l'honorable assemblée des engins spéciaux à petites mailles employés pour la pêche des crevettes (chalut à chevrettes, gangui à chevrettes, etc.) et si nous le faisons, ce n'est pas parce qu'au point de vue de leur construction ou de leur manoeuvre, ils présentent des particularités remarquables. Nous le faisons surtout pour signaler, comme nous l'avons fait en plusieurs circonstances, et en particulier, aux Congrès de pêche français de Bordeaux de 1907 et de 1925, le grand intérêt qu'il y aurait à interdire ou tout au moins à réglementer très sévèrement dans tous les pays, l'usage de tels engins, qui trainés le plus souvent sur les herbiers ou sur les fonds sableux ou sablo vaseux, où à certaines époques abondent les immatures, détruisent ces jeunes poissons et de ce fait nuisent très fortement au repeuplement des eaux maritimes.

Pêche au large

Autrefois la pêche au large n'était pratiquée que par de grosses barques à voiles utilisant surtout le chalut à perche et les cordes

et ce n'est que vers 1870-1872 qu'on vit faire à la pêche les premières applications du bateau à vapeur. En France c'est à Arca-chon et à Dieppe qu'on commença à armer des chalutiers à vapeur. Ce genre d'armement fut vite adopté par l'Angleterre qui, dès 1898, n'avait pas moins de 700 vapeurs de pêche.

L'emploi des navires à vapeur pour la pêche au chalut, avec lesquels l'utilisation du chalut à perche (beam trawl) présentait les plus sérieuses difficultés, a conduit forcément à une transformation de cet engin. C'est alors qu'on vit substituer à la perche ou vergue, et aux etriers maintenant béante l'ouverture mais en limitaient la largeur de cette ouverture à 10 ou 12 mètres au maximum, les panneaux fixés aux deux extrémités et un peu en dessous de la ralingue dorsale et reliés par un système d'amarrage fait de chainesou de triangles de fer (brackets), a deux tableaux formant une patte d'oie. A l'extrémité de cette patte d'oie sont attachés les tables de remorque (funes). Les panneaux sous l'influence de la résultante de la force de traction et de la résistance des eaux déplacées, tendent à s'écarter et à empêcher ainsi les bords verticaux extrêmes de l'ouverture de se rapprocher. L'écartement de cette ouverture est, par ailleurs, maintenu dans le sens vertical, grâce aux lieges ou flotteurs disposés le long de la ralingue dorsale et soutenant cette ralingue, alors que'au contraire la ralingue ventrale, lestée, demeure à peu près constamment adhérente au fond.

On conçoit qu'avec un tel système on ait pu augmenter très largement les dimensions de l'ouverture, autrefois limitée par la vergue, et par cela même accroître la puissance de capture du chalut. L'ouverture des chaluts avec cette seule installation peut atteindre une largeur de 25 à 30 mètres. Des perfectionnements, constituant en fait une combinaison du nouveau chalut te du filet trainant employé par les pêcheurs méditerranéens (boeuf en France, bou en Espagne, paranza en Italie) ont permis ces dernières années d'accroître encore la puissance de l'engin, dont l'ouverture augmentée en largeur a surtout, grâce à un nouveau système de fixation des panneaux et des flotteurs soutenant la ralingue dorsale, se trouve également accrue dans le sens vertical.

Ces filets qui sont d'invention française ne sont pas inconnus

des armateurs espagnols. Un rapport du Consul de France en Galice et Leon en signale, en effet, l'emploi par les chalutiers de la Corrogne et donne les caractéristiques de ces engins, engins les caractéristiques qui sont d'ailleurs utilisés aussi par quelques chalutiers des ports basques:

«Barriga (o plano) 200 mialas 10 dobles menga do de malla y media hasta tener 60 de largo con mallero de 55 ^m/_m. Cambio de mallera de 40 ^m/_m de 2 en 2 mallas hasta llegar a 80 ancho la pieza.

Plan de arriba, lo mismo en todo, en sencillo.

Cielo 300 mallas, mallero 65 menguado de malla y media hasta de 200 de ancho.

Borlón 48; Corcho 39; Bolas 170.

Banda de borlón empieza con 80 manguado de malla en malla y creciendo de malla y media hasta tener 60 de largo y luego continuando menguado y creciendo lo mismo hasta quedar en 40 de ancho.

Quant à la manoeuvre des chaluts otter-trawls ou de leurs dérivés, elle exige des appareils spéciaux, des treuils puissants mus généralement par la vapeur un système de poulies et poupées de retour convenablement réparties sur le pont et aussi pour la suspension et le relevage des panneaux très pesants, deux potences ou bossoirs disposés sur chaque bord du bâtiment, approximativement au premier tiers avant et au premier tiers arrière

Pour mettre à l'eau le chalut, on stoppe la machine et le navire vient en équilibre vent de travers: Au commandement, les hommes jettent, au vent la poche en filet qui s'étale et larguent le panneau avant, en filant la fune correspondante d'une douzaine ou d'une quinzaine de brasses; le deuxième panneau est ensuite mis à l'eau et les deux funes sont filées ensemble, la fune du plateau arrière un peu plus rapidement, que l'autre de manière à mettre 25 à 30 brasses de chaque fune. Les panneaux s'écartent sous l'action de la vitesse restante et la poche se gonfle. Le navire reprend sa marche avant en réglant le nombre de tours de sa machine de façon à donner la vitesse convenable sur le fond.

Les funes sont filées progressivement à la longueur voulue pour atteindre le fond. La longueur des funes enroulée sur les

tambours estelle qu'elle doit permettre de pêcher jusque par des fonds de 500 à 600 mètres.

La durée de la traine ou traict dépend de la profondeur, des dimensions du chalut et de la saison. Elle varie de 3 à 6 heures.

Le «traict» étant terminé, le navire vient vent arrière et on déclanche la poulie dans laquelle les funes sont passées à l'arrière du bâtiment. On débraye le chien, on met la machine à une vitesse convenable pour obtenir l'enroulement des funes sur les tambours, sans à coups. Puis la machine étant stoppée, le navire décrit un demi-cercle et vient en travers. Le chalut est hissé à bord, les panneaux à toucher la lisse du navire. Aussitôt qu'on le peut on accroche le croc de la verrine à l'un des «parpailots», constitués par quatre tableaux et servant à rapprocher près de la goule, les mailles du filet, comme les plis d'une jupe. On obtient de cette façon un sac fermé que Son hisse au moyen d'une erse faite sur l'ensemble, et d'un palan de flèche frappé à l'extrémité du mât. Il n'y a plus qu'à défaire les ligateures du fond de la poche et le poisson capturé tombe en cascade sur le pont ou s'opère le triage et le lavage.

Le film que nous avons l'honneur de vous présenter vous fera; mieux que cet exposé aride, voir quelles sont les opérations successives d'un chalutier depuis son départ du port: embarquement de la glace, des provisions, pêche, débarquement du poisson.

En ce qui concerne les chalutiers eux-mêmes, dont le tonnage de début n'était guère que de 50 à 60 tonneaux, ce sont aujourd'hui pour la plupart de superbes navires en acier de 30 à 600 tonneaux, pourvus de grandes cales ammenagées pour la conservation du poisson en glace, dotés de logements aérés avec un cube d'air suffisant, ayant presque tous l'éclairage électrique ou l'éclairage à l'acétylène et dont les communications avec la terre ou avec les autres bateaux sont souvent assurées par T. S. F.

Leurs appareils moteurs sont des machines à vapeur de 350 à 700 chevaux, certains mêmes dépassent cette puissance sur les chalutiers qui font la grande pêche. Cependant le moteur à combustion interne a déjà fait son apparition à bord des chalutiers.

En France, notamment, deux unités du port de Boulogne sont respectivement munies de moteur Diesel de 200 et 600 HP.

Les régions de pêche au large les plus fréquentées par les chalutiers à vapeur sont la Mer du Nord, où ils capturent surtout les poissons plats, la Manche et le Sud de l'Irlande, les bancs de la Grande et de la petite Sole, à zoo milles environ à l'Ouest d'Ouessant, le banc de la Procupine à l'Ouest de l'Irlande, le banc de Rockall au nord de Procupine, la partie extrême du plateau continental jusqu'aux abords du Cap Finistère et même pendant l'hiver les fonds au large du Maroc.

Une des pêches les plus importantes faites par ces vapeurs dans l'Atlantique est celle du merlu.

Le chalutage n'est pas, parmi les pêches au large, le seul genre de pêche auquel soient employés des vapeurs.

Pour la pêche harenguière, qui, si longtemps, s'est faite par bateaux à voiles (lougres, ketches) on tend progressivement à remplacer ces voiliers par des vapeurs (Steam drifters) ou tout au moins à doter ces voiliers de moteurs auxiliaires à combustion interne (semi-diesel ou diesel dont la puissance atteint 100 à 130 HP).

Mais quel que soit le genre de navire employé, le procédé de pêche est toujours le même, pêche au moyen de longues tessures dérivantes pouvant atteindre 8 à 10 kilomètres de longueur.

La pêche se fait surtout en Mer du Nord, commençant dès juin ou juillet à la hauteur des Orcades et de Bergen pour se continuer en descendant progressivement vers le sud, jusqu'à se localiser en novembre, décembre et janvier aux abords du Pas-de-Calais et ensuite dans la Manche orientale.

L'appareil de pêche est le filet dérivant. Les tessures sont formées de pièces de filets mises bout à bout, dont le nombre varie suivant le tonnage du bateau pêcheur.

Les dimensions de chaque pièce sont: 20 à 25 m. en longueur et 9 à 11 mètres en hauteur. Ces filets sont tiercés et suspectus sur une ralingue nommée «fincelle» par des bouts de lignes les «énottes». La fincelle est formée de deux ou trois filins, commis à câble opposé, afin d'éviter les torsions qui empêcheraient le filet de bien se développer et de présenter des mailles parfaitement ouvertes. Entre ces deux filins, sont fixées, de distance en distance, de s flottés de liège. Aux deux extrémités de la fincelle sont des «cosses» dans lesquels passent les «barsouins» reliant

chaque filet à une «aussière» ou «halin» de 200 mètres environ qui supporte six des filets de la tessure. Cette aussière est elle-même soutenue par des «quarts à poche» à raison de un par filet, auxquels elle est reliée par des «badingues» dont la longueur est de quatre brasses, mais peut être modifiée suivant la profondeur à laquelle on veut pêcher.

Chaque filet est bordé à ses extrémités par une «voretaille» ou ralingue de chute, formée comme la fincelle par deux petites linges à câble opposé. Les voretailles de deux filets contigus sont réunis par des «lennes», en fil à voile.

Les filets sont enfin garnis à leur partie inférieure d'une bande de vieux filets dite «souillardure», mise pour leur donner du poids et les maintenir verticaux, tout en leur conservant leur souplesse.

Le second des films que nous ferons passer sous vos yeux vous donnera, avec un schéma du montage des filets à hareng, les diverses phases de la pêche de ce poisson, au filet dérivant.

Mais ce mode de pêche du hareng n'est plus aujourd'hui le seul employé par les pêcheurs de la Mer du Nord qui, à certaines époques au moins, se servent du chalut. C'est la pêche connue sous le nom de pêche des «Smalls» que les pêcheurs français ont commencé à pratiquer en 1919, à l'exemple des pêcheurs anglais qu'ils avaient vu opérer à l'entrée du Canal de St-Georges. Elle a pris surtout de l'importance en 1921 alors que les résultats de la pêche dérivante étaient médiocres.

Le hareng capturé au chalut est en général un gros poisson de 26 à 28 centimètres, pesant environ 200 grammes. C'est une race spéciale dont les représentants sont surtout plus larges que le hareng du Dogger Bank. Ils apparaissent de juillet à novembre aux abords des Smalls, rassemblés en formations compactes, dont les déplacements, au lieu d'être horizontaux, s'opèrent quotidiennement dans le sens vertical.

Les chaluts qui servent à les capturer ont des mailles de 32 à 35 millimètres, au grand dos et au ventre.

Les résultats de la pêche sont intéressants; mais il y a lieu de se demander si l'emploi du chalut n'aura pas un effet regrettable au point de vue de la conservation des fonds.

D'autres engins sont également utilisés pour la pêche du hareng par certaines nations riveraines de la Mer du Nord, le

«Snurpenot» filet tournant et coulissant et la Senne danoise «Snurrevaad»: filet à poche tenant de la senne et du chalut.

La pêche du maquereau, en tant que pêche au large, se pratique dans des conditions analogues à celle de la pêche du hareng à la dérive, les pièces de filets (manets) constituant les tessures ayant toutefois des dimensions plus réduites.

Le troisième film que vous allez voir se dérouler en donne les diverses phases.

Dans les parages de la Manche une autre pêche présente également une importance spéciale c'est la pêche aux cordes.

Là encore un certain nombre de gros voiliers qui la pratiquaient autrefois, ont fait place à des vapeurs, bâtiments robustes très marins, armés de cordes ou grosses lignes pouvant atteindre jusqu'à 12000 mètres de longueur et qu'ils emploient à la pêche du merlan et des gros poissons.

La pêche aux crustacés (homards, langoustes et crabes) est devenue elle aussi une véritable pêche au large, du moins pour les pêcheurs français qui vont pêcher ces crustacés au large des côtes anglaises, irlandaises ou portugaises. Elle tend même à rentrer pour eux dans la grande pêche, aujourd'hui que leur exploitation s'étend jusqu'aux eaux Mauritanienues et même Antillaises. Les bateaux y employés sont évidemment de plus fort tonnage que ceux des embarcations opérant sur les côtes de France, mais l'outillage reste le même: casiers ou de filet, tremaills pour la pêche spéciale de la langouste.

Une pêche au large qui, enfin, a en France une grosse importance est celle du thon dans l'Atlantique. Pour cette pêche les bâtiments restent ce qu'ils ont toujours été, c'est-à-dire des dundées de 35 à 55 tonneaux, armés dans les ports bretons et vendéens. Quelques uns, toutefois ont été pourvus de moteurs auxiliaires.

Le thon se prend à la ligne trainante; afin de pouvoir présenter aux poissons un plus grand nombre de lignes, le procédé suivant est employé: de chaque côté du grand mât du navire se trouve placé une perche ou tangon de 15 à 25 mètres de long. Ces tangons fixés par leur base et retenus au sommet du mât par de petites calornes peuvent être, au moyen de celles-ci, abaissés dans une position sensiblement horizontale. Le long de

ces perches sont fixés de distance en distance un certain nombre de lignes, en général six par tangon. La ligne la plus éloignée du bateau, c'est-à-dire celle qui se trouve à l'extrémité du tangon atteint parfois une longueur de 80 brasses, les lignes sont de plus en plus courtes à mesure qu'elles sont plus proches du bord. Chacune d'elle est munie en son milieu d'une petite cosse où se trouve amarré un 2ème filin dont une extrémité est fixée au bastingage, et que l'on appelle un hale à bord.

Ce dispositif permet d'attirer à portée de la main, sans les embrouiller, les lignes sur lesquelles les thons sont pris. En dehors des 12 lignes grées sur les tangons, (6 de chaque bord) on installe deux lignes sur le couronnement de l'arrière en outre, une dernière ligne, appelée «sébaille» est fixée en tête du mât de tappecul; cette ligne extrêmement longue aurait pour but de faire lever le poisson très loin derrière le remous du bateau. Les lignes sont faites de chanvre à 3 ou 4 torons et de 3 à 4 millimètres de diamètre; elles se prolongent par un avançon en fil de laiton de 1 ^m/_m 1/2 de diamètre environ, cet avançon a à peu près 3 ou 4 brasses. A son extrémité est fixé un hameçon de forme spéciale; ces hameçons qui ont de 10 centimètres se composent de 2 crocs de 3 ^m/_m 1/2 de diamètre environ avec des pointes très acérées, mais dépourvues d'ardillons. Ces deux crocs étamés sont soudés l'un à côté de l'autre dans leur partie droite et leurs crochets font entre eux un angle d'environ 45°. Au point d'insertion de l'avançon sur l'hameçon, se trouve une touffe de crin décoloré de près de 12 centimètres de long et une touffe de paille de maïs de même taille, aucune amorce ne garnit les hameçons.

Les thons pêchés après avoir été éventrés débarrassés de leurs entrailles et de leurs ouies sont lavés soigneusement, ils sont pendus, la tête en bas, à des chevalets disposés sur le pont du bateau et qui sont protégés de la chaleur et de la poussière au moyen de prélaris.

Ce genre de pêche est pratiqué surtout pour la pêche du thon blanc ou germon; le thon rouge que l'on rencontre dans la partie du golfe de Gascogne est capturé plus spécialement par les petits vapeurs de St-Jean-de-Luz dont vous connaissez tous les méthodes de travail et le matériel.

Grande pêche

La grande pêche, c'est-à-dire la pêche dans les mers lointaines s'est, pendant des siècles limitée à la pêche de la morue et à la pêche de la baleine.

Basques et Bretons furent les pionniers dans ces deux branches de l'activité maritime.

En ce qui concerne la morue, il semble que les Basques, parvenus dans les eaux de Terre-Neuve où ils pourchassaient la baleine se bornèrent tout d'abord à acquérir des indigènes les poissons que ceux-ci avaient pêche. Puis, la baleine se faisant plus rare et sa chasse leur laissant des loisirs, ils suivirent l'exemple de ces indigènes et se mirent à pêcher eux-mêmes la morue. D'année en année, l'industrie nouvelle se développa, surtout lorsqu'eurent été découverts les fonds très poissonneux du Grand Banc, on ne tarda pas à y consacrer des armements spéciaux et dès 1578 on put compter, dans les mers de Terre-Neuve 150 navires pêcheurs français, 100 espagnols, 50 portugais et 30 anglais. En 1914 la seule flotte morutière française ne comptait pas moins de 250 voiliers.

Les chalutiers à vapeur ont, d'ailleurs, depuis une vingtaine d'années, cherché leur part dans l'exploitation des eaux terre-neuviennes. Le premier essai fut tenté en ce qui concerne l'armement français par un petit vapeur de Granville. Par suite de son trop faible échantillon ce navire n'obtint aucun résultat intéressant. Cependant dès 1907 l'essai fut repris et on put voir pêcher sur les bancs de Terre-Neuve des trawlers arcachonnais. Les vapeurs de pêche français y opèrent aujourd'hui au nombre d'une quarantaine.

Ce sont des navires de 450 à 800 tonnes avec machine de 600 à 800 HP, quatre navires ont un tonnage de 916 tx. Leur appareil moter, avec chauffé au mazout, peut développer une puissance de 900 HP.

Les voiliers sont des trois mâts barques, des trois mâts goélettes, des trois mâts à voiles latines, des bricks goélettes et des goélettes. Leur tonnage va de 175 à 350 tx. quelques unités atteignent 450 et même 500 TX. Quel qu'en soit le type, ils ont

à l'avant le poste d'équipage, à l'arrière le logement du capitaine et au centre, les cales à sel et à poisson.

La partie du pont comprise entre le gaillard et le mât de misaine est aménagée pour recevoir les doris, (embarcations de pêche) qui sont généralement au nombre de 12 au 18. Le milieu du pont est réservé à l'emplacement des parcs mobiles destinés à recevoir le poisson rapporté par les doris.

Les voiliers arrivent ordinairement sur les bancs vers la mi avril. Le premier soin est de se procurer la boîte ou «appât» indispensable pour garnir les lignes.

Cette boîte consiste en bulot (mollusque gasteropode), en capelan (*gadus minutus*, carajuelos, fanecos) et en encornet (mollusque céphalopode).

Le bulot se rencontre sur les divers plateaux des bancs, sa pêche se fait au moyen de petits filets coniques appelés «chaudrettes» et qui sont mouillés par des fonds de 40 à 60 mètres, oh ils sont maintenus au moyen de petites ancrs. On les amorce avec de la viande de cheval. Le capelan est surtout acheté aux pêcheurs St-Pierrais. Quant à l'encornet, il est pêché sur les bancs mêmes au moyen de «tturlutes» engins formés d'une tige lestée et garnie d'une ou plusieurs couronnes de pointes d'hameçons. Cette tige descendue dans l'eau au moyen d'une ligne est soumise à des mouvements verticaux successifs et fréquents, elle accroche au passage les encornets qui s'en approchent.

Lorsque le capitaine croit avoir trouvé un fond à morue, il fait jeter l'ancre. Un certain nombre de doris sont mis à la mer, munis de chaudrettes pour la pêche du bulot. On se procure ainsi la première boîte dont à bord même du voilier on garnit les lignes. Tous les soirs, deux ou trois, heures avant le coucher du soleil, quand le temps le permet, huit ou dix doris sont expédiés chacun dans une aire de vent différente pour aller tendre les lignes.

Chaque doris pose environ 24 pièces de lignes par jour, soit pour chaque navire une moyenne de 240 pièces portant dans leur ensemble 1900 hameçons.

La morue rapportée par les doris est d'abord éventrée, débarassée de ses intestins, foie et rogue (c'est l'ébragage). La tête est ensuite séparée du corps (décollage) l'arrête est enlevée au

moyen d'un couteau spécial (tranchage) le poisson est plongé dans un baquet d'eau pour le lavage puis au moyen d'un outil spécial: cuiller à énocter, on achève de le débarrasser de toutes les impuretés et, en particulier, du sang resté sur la partie enlevée de l'arête et sur les ouies (énoctage).

La morue est alors prête pour le salage et l'arrimage en cale.

Avec les chalutiers à vapeur, qui suppriment l'emploi des doris et des lignes et par suite celui de tout appât, la poche du chalut est vidée sur le pont où se font le triage et les autres opérations (ébravage, décollage, tranchage, etc.). Les poissons autres que la morue sont rejetés à la mer, exception faite des petites quantités qui sont; conservées pour la nourriture de l'équipage.

Il y a là une déperdition de ressources alimentaires sérieuse, une destruction inutile de grandes quantités de poissons, qui pourraient au moins servir à la préparation de sous produits (guano et farines de poisson). Des armateurs s'en préoccupent et nous croyons savoir que des pourparlers sont engagés pour la construction de chalutiers de 8 à 900 tonnes sur lesquels, grâce à un gain de place, obtenu en remplaçant la machine à vapeur par des moteurs à combustion interne, on pourra installer une étuve pour la préparation des farines de poisson et des compartiments spéciaux pour l'arrimage de cette farine.

Ces navires auraient un rayon d'action très étendu pourraient poursuivre leur pêche pendant go jours sans relâcher.

Les chalutiers pêchant à Terre-Neuve opèrent également dans les mers d'Islande où le nombre des voiliers (goélettes) qui, comme autrefois, pêchaient le poisson avec des lignes manoeuvrées du bord, est aujourd'hui infime.

Au surplus, ce n'est pas seulement à la pêche de la morue que se limite maintenant la «grande pêche» à vapeur. Par suite de la nécessité d'aller chercher toujours plus loin de nouveaux fonds de pêche, les chalutiers français vont aujourd'hui couramment faire la pêche du poisson *frais* -qui'ils conservent en glace -sur les côtes de Mauritanie, dans les mers d'Islande, aux abords de la mer Blanche. Le champ d'action du chalutage à vapeur s'élargit donc chaque jour et progressivement, l'exploitation à laquelle les chalutiers se livrent passe du domaine de la «pêche au large» dans celui de la «grande pêche».

Quant à la pêche de la baleine et du cachalot qui se faisait, autrefois, surtout pour les fanons, l'huile de cachalot et la matière de tête (blanc de baleine, spermacéti) et qui donnait lieu à des campagnes de plusieurs années, pleines d'aléas et de dangers, elle a subi une véritable révolution. La baleine franche, d'ailleurs, s'est raréfiée et ce sont, surtout maintenant, le cachalot et les baleinoptères tels que la baleine à aileron, la baleine à bosse, le finback, le rorqual qui constituent les produits de la pêche, laquelle est devenue, malgré la valeur relativement faible de ces animaux, une industrie considérable donnant les bénéfiques surprenants.

A peu près exclusivement aux mains des Norvégiens, des Américains et des Anglais, cette industrie s'exerce dans toutes les mers du monde: En Géorgie du sud, aux Shetland, aux Kerguelen, au Chili, en Afrique équatoriale, en Colombie britannique.

Quant aux armements, ils ne ressemblent en rien à ceux d'antan. Finis les robustes voiliers, les frêles baleinières, le harpon manoeuvré à la main, dont un si pittoresque souvenir nous a été rappelé par un film (le Harpon, *The Hook*) qui, à l'instar des vieux baleiniers, a parcouru le monde.

Le baleinier moderne est un vapeur de 5 à 600 tx muni d'une machine capable de lui donner une vitesse moyenne de 12 noeuds. Il est armé d'un puissant canon porte-harpon se composant d'une pièce ordinaire, fixée sur pivot vertical et montée de telle sorte qu'on peut la diriger dans tous les sens et à toutes les hauteurs. Ce canon reçoit une douille à poudre en avant de laquelle se place le harpon composé d'un manche pénétrant à frottement doux dans l'âme et d'une pointe à quatre bras qui sont normalement serrés par une corde.

Lorsqu'une baleine est signalée par le veilleur posté dans un nid de corbeau au sommet du mât de misaine du navire, le pointeur se place derrière le canon. Le bateau part à toute vitesse et lorsqu'il est arrivé à bonne portée, 40 à 50 m. le pointeur lâche son coup de canon. Si la baleine est touchée les quatre bras de la pointe du harpon s'ouvrent fortement sous la poussée de ressorts et retiennent la baleine captive, le manche du harpon étant relié au navire par une corde lovée sur l'avant.

L'agonie de l'animal est précipitée par l'explosion d'une

bombe à retardement disposée à l'extrémité du harpon. Ce cétacé est alors amené le long du bord du navire pêcheur, où pour assurer sa flottabilité on injecte de l'air dans ses poumons au moyen d'une pompe ou d'un compresseur.

Il peut être ainsi aisément ramené à l'usine, installée soit à terre, soit sur un gros ponton où, par divers traitements, on transforme toutes les parties du corps en produits utilisables; huiles, poudre d'os, tourteaux alimentaires, etc.

Tels sont les principaux genres de pêche qui, aujourd'hui, paraissent devoir être catalogués dans les «grandes pêches». Il n'est pas douteux qu'avec les nécessités qui naîtront, notamment de la raréfaction de certaines espèces dans la «zone de pêche au large», le champ d'action ordinaire des vapeurs de pêche devra être élargi au point d'amener ces navires à faire indifféremment de la pêche au large et de la grande pêche.

Les progrès de la construction navale, le perfectionnement des engins, l'amélioration incessante des moyens de conservation du poisson à bord permettront, il faut l'espérer de satisfaire à ces nécessités et ce sera alors, il faut du moins le souhaiter, une extension des armements à la pêche profitable aux armateurs, à la population maritime et aussi à l'ensemble des consommateurs.